

SEANCE DU
11 MAI 2023

RAPPORT N° VII-1
23SGADB0045

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
16

Date de convocation :
5 mai 2023

Date d'affichage :
12 mai 2023

OBJET:
Sanvignes-les-Mines et Saint-Vallier
- Réparations des ouvrages d'art -
autorisation préalable de signature
de marchés publics de travaux à
procédure adaptée

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote: 24

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 24

Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 8**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 1**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 11 mai à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. Daniel MEUNIER, vice-président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Yohann CASSIER - M. Daniel MEUNIER

VICE-PRESIDENTS

Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - M. Bernard FREDON -
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Pascale FALLOURD
M. PINTO (pouvoir à Mme COUILLEROT)
Mme LODDO (pouvoir à M. LUARD)
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)
M. MARTI (pouvoir à M. MEUNIER)
Mme LEMOINE (pouvoir à Mme LOUIS)
M. FRIZOT (pouvoir à M. JAUNET)
M. GRONFIER (pouvoir à M. SOUVIGNY)
M. GOMET (pouvoir à Mme PICARD)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Evelyne COUILLEROT



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2120-1 2°, L. 2123-1 1°, R. 2123-1 1° du Code de la Commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de son programme de travaux 2023, la Communauté Urbaine prévoit de réaliser la réfection de deux ouvrages de franchissement sur son territoire.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études TMI en vue de définir les travaux nécessaires à la remise en état de ces ouvrages.

Le projet consiste à réparer les ouvrages situés sur les communes de Sanvignes-les-Mines et Saint-Vallier.

Une procédure adaptée comprenant 2 lots sera donc lancée prochainement pour la réalisation de ces travaux qui devraient démarrer en septembre 2023.

- Lot 1 : SANVIGNES - Pont rue Dompierre - réparations de l'ouvrage - le montant des travaux est estimé à 50 833,00 € HT et leur durée prévisionnelle est estimée à 8 semaines ;
- Lot 2 : SAINT VALLIER - Pont rue Rybnik - réparations de l'ouvrage - le montant des travaux est estimé à 66 666,00 € HT et leur durée prévisionnelle est estimée à 7 semaines.

Il est donc demandé au Bureau communautaire d'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les marchés à conclure avec les entreprises qui seront retenues pour la réalisation des travaux.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

-D'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les marchés publics à conclure avec les entreprises qui seront retenues pour la réalisation des travaux de réhabilitation de 2 ouvrages situés à SANVIGNES et SAINT-VALLIER :

- Lot 1 : SANVIGNES - Pont rue Dompierre - réparations de l'ouvrage - le montant des travaux est estimé à 50 833,00 € HT et leur durée prévisionnelle est estimée à 8 semaines ;
- Lot 2 : SAINT VALLIER - Pont rue Rybnik - réparations de l'ouvrage - le montant des travaux est estimé à 66 666,00 € HT et leur durée prévisionnelle est estimée à 7 semaines.

-D'autoriser Monsieur le Président à engager les procédures et à signer tout document afférent à ce dossier de consultation.

-D'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

à la sous-préfecture le 12 mai 2023
et publié, affiché ou notifié le 12 mai 2023

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

